

**Charte de mise à disposition
du Kit « Ramassage citoyen »
Parlement de la Mer**

Le Parlement de la Mer s'engage à :

- Mettre à disposition un kit ramassage citoyen du Parlement de la Mer contenant : des sacs de ramassage réutilisables, des gants, des t-shirts du Parlement de la Mer, la liste des référents « déchets » au sein des collectivités et une fiche des bonnes pratiques du ramassage citoyen. Ce kit sera distribué dans la mesure du stock disponible.
- Informer la structure organisatrice du ramassage citoyen sur les différents protocoles de comptage des déchets ramassés existants et leurs finalités.
- Promouvoir les actions de ramassage citoyen par une diffusion des dates via l'agenda maritime et une valorisation de l'action *a posteriori* sur le site web du Parlement de la Mer (alimentant également le site de la Région Occitanie).

La collectivité en charge de la gestion des déchets collectés s'engage à :

- Informer la structure organisatrice du ramassage citoyen sur les modalités de collecte et de tri/recyclage mobilisables en fonction des infrastructures de la collectivité.
- Mettre à la disposition de la structure organisatrice du ramassage citoyen, les moyens adaptés à la collecte finale des déchets et leur prise en charge après la manifestation.

Le partenaire en charge de l'organisation du ramassage citoyen s'engage à :

- Déclarer préalablement (minimum 14 jours avec l'évènement) son action de ramassage auprès des collectivités en charge du territoire (commune, intercommunalité) où se déroule l'évènement de ramassage citoyen.
- Respecter les préconisations relatives à la sensibilité environnementale du site et à se rapprocher des gestionnaires du site (syndicat, gestionnaire Natura 2000, Conservatoire du Littoral...).
- Réaliser à minima un comptage sommaire des déchets ramassés (5 catégories : plastique, verre, autres matières recyclable, mégots et ordures ménagères).
- Inscrire son action de ramassage sur l'agenda maritime du PDLM,
- Faire un retour au secrétariat du PDLM (nombre de participants, photos, quantités ramassées...)
Mail : parlementdelamer@laregion.fr

A :

Le

Le représentant du Parlement
de la Mer

Le représentant de la
collectivité locale

Le représentant de la structure
organisatrice